

DECISION N°2026-011/CP

OBJET : LOCATION ET MAINTENANCE DE FONTAINES A EAU POUR LES ECOLES DE LA VILLE ET LES BATIMENTS COMMUNAUX

Modification n°1 : Changement de dénomination sociale suite à fusion juridique

1. Commande Publique 2. Marchés publics

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la procédure adaptée lancée en vertu des articles R.2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu le marché 25/002 notifié le 13/06/2025,

DECIDE

Article 1 : La modification n°1 a pour objet le changement de dénomination juridique. En effet, le titulaire actuel du marché, la société CHÂTEAU D'EAU, devient la société **ATS CULLIGAN – N° SIRET 38214190101041** - située au 12 Parvis Colonel Arnaud Beltrame – 78000 VERSAILLES.

Article 2 : La modification du marché n'a pas d'incidence financière sur la procédure, les minimums et maximums annuels restent inchangés.

Article 3 : La modification n°1 du marché 25/002 prend effet à compter du mois de janvier 2026. Les autres clauses restent inchangées.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 26/01/2026

Le Pouvoir Adjudicateur,


ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire